

Ordonnance du DFF réglant la statistique quant à l'origine des diamants bruts importés

Abrogation du 2 mai 2003

*Le Département fédéral des finances
arrête:*

Article unique

L'ordonnance du 9 mars 2001 réglant la statistique quant à l'origine des diamants bruts importés¹ est abrogée avec effet le 1^{er} juin 2003.

2 mai 2003

Département fédéral des finances:
Kaspar Villiger

¹ RO 2001 967